



50 ans du  
Lycée Franco-Argentin  
Jean Mermeoz  
Buenos Aires

ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence  
française  
d'enseignement  
à l'étranger

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
Séance du Lundi 20 Août 2019 - 18h00.

Nombre de membres:	31
Membres absents :	05
Membres présents:	26
Membres avec droit au vote	23



**CE - Conseil d'Établissement**  
Réunion du lundi 20 août 2019 à 18h00 - salle André Thévenin



**LEURIE D'ÉMARGEMENT**

NOM PRENOM	FONCTION	CRÉDIT DE VOTE 0-24	EMARGEMENT
Yann LEBRYU (prés.)	Co-président de Coprésidents et d'Associés Collégiés	03	<i>[Signature]</i>
Hughall BRUCHEI	Adjoint de Coprésidents		<i>[Signature]</i>
Jordan DE SOUSA	Chef J.Établissement	01	<i>[Signature]</i>
Déborah GUAYMARD	DAV	03	<i>[Signature]</i>
Jean-François LAGE	Président ASJ&P	07	<i>[Signature]</i>
Maria Paz GONZALEZ SI BERO	Présidente Adjointe	03	<i>[Signature]</i>
Hilary FARIANO	EPS	03	<i>[Signature]</i>
Jean-Marc FRIEDER	Coordonnateur 1 <sup>er</sup> Degré	05	<i>[Signature]</i>
Maria Rosa HANG ESCHIM	Directrice du 1 <sup>er</sup> Degré	03	<i>[Signature]</i>
Jean Christophe BENISTAND (titulaire) Cecile de SANTA COLUMA	Enseignant 1 <sup>er</sup> Degré	02	<i>[Signature]</i>
Aurore BOLLANGER (titulaire)	Enseignant 1 <sup>er</sup> Degré	02	<i>[Signature]</i>
Lucienne MEBINI	Enseignant 1 <sup>er</sup> Degré	02	<i>[Signature]</i>
Giselle YERRA	Enseignant 1 <sup>er</sup> Degré	02	<i>[Signature]</i>
Béatrice FRIELAND	Enseignant 2 <sup>nd</sup> Degré	02	<i>[Signature]</i>
Paula SARACENO (titulaire)	Enseignant 2 <sup>nd</sup> Degré	02	<i>[Signature]</i>
Luce DECOBERTY	Enseignant 2 <sup>nd</sup> Degré	02	<i>[Signature]</i>
Brice LEDRE	Enseignant 2 <sup>nd</sup> Degré	02	<i>[Signature]</i>

Document communiqué en vertu de la Loi n° 78-17 du 6.1.1978

NOM PRENOM	FONCTION	CRÉDIT DE VOTE 0-24	EMARGEMENT
Stephane SANCHEZ (titulaire)	Titulaire des Activités	02	<i>[Signature]</i>
Stephane LANNET	Titulaire des Activités	02	<i>[Signature]</i>
Christophe GALVAN (titulaire)	Personnel non enseignant	02	<i>[Signature]</i>
Guillaume TEBESCU	Représentant AMICAL	02	<i>[Signature]</i>
Estelle BORTHABURU	Représentante AMICALE	02	<i>[Signature]</i>
Isabelle AZOUBI (titulaire)	Représentante AMICAL	02	<i>[Signature]</i>
Aurore CASANOVAN (titulaire) SCAGLIONE (titulaire) Adèle BERTORA	Représentante AMICALE	02	<i>[Signature]</i>
Alain DUBAILLÉ (titulaire) Arnaud MATEOS	Représentant EXAMINABLE	02	<i>[Signature]</i>
Alain PEREL	Représentant EXAMINABLE	02	<i>[Signature]</i>
Marie GRABENHEIMER - JEAN-LOUIS GRABENHEIMER	Élève de 1 <sup>ère</sup>	02	<i>[Signature]</i>
Leghaine ARIAS - AD	Élève de collège	01	<i>[Signature]</i>
Alain BOUCHARD	Coordonnateur des Activités	02	<i>[Signature]</i>
Bibelle GOUBIL	Conseillère Conseillère	02	<i>[Signature]</i>
Isabelle JAMIN	Conseillère Conseillère	02	<i>[Signature]</i>
Richard MENINI	Conseiller Conseiller	02	<i>[Signature]</i>
Isabelle CHEVALIER	Conseiller Conseiller	02	<i>[Signature]</i>
Valérie PELLEGRINI	Présidente des Amis du Lycée	02	<i>[Signature]</i>
Alain MOLENAIR - TL	Vice-Président de CAT	02	<i>[Signature]</i>

Document communiqué en vertu de la Loi n° 78-17 du 6.1.1978

Monsieur le Proviseur ouvre la séance du Conseil d'Établissement à 18h20 et remercie tous les membres pour leur présence.

Le secrétariat est assuré par Mme. Belén Sirimarco et M. Didier Foulard (représentant des personnels enseignants)

Le Proviseur propose l'ordre du jour qui est adopté par les membres du Conseil d'Établissement à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR PROPOSE :**

- 1) Approbation du compte rendu du CE du 20 mai 2019.
- 2) Point sur les recrutements du mois d'août 2019 - Recrutements à venir.
- 3) Règlement intérieur du CE.
- 4) Points financiers.
- 5) PFCP 2020.
- 6) Questions diverses.

Le Proviseur propose aux membres de reporter le Point 5) PFCP 2020 l'ordre du jour. Ce point sera traité lors du prochain CE. En effet, le PFCP 2020 ne sera finalisé qu'à la fin du mois de septembre.

### **Point 1) Approbation du compte rendu du CE du 20 mai 2019.**

Le Compte Rendu de la séance du 1<sup>er</sup> Conseil d'Établissement 2019 est adopté à l'unanimité des membres. Le Procès-Verbal sera publié sur le site <http://lyceemermoz.edu.ar/m10/index.php/informationsfr/pv-conseil-d-etablissement>

### **Point 2) Point sur les recrutements du mois d'août 2019 - Recrutements à venir.**

#### **Recrutements du mois d'août 2019 :**

##### **3 postes Résidents :**

**Mme. DARNOND Gwenaëlle**, professeur des écoles, en remplacement de Mme. Florence Aubert (Référence CCPL1 du 27.03.2019)

**Mme. GELLÉ Aurélie**, professeur certifié de Lettres, en remplacement de M. Baptiste Roussel, en disponibilité pour reconversion professionnelle (Référence CCPL2 du 22.05.2019).

**Mme. VIEUX Aurélie**, professeur certifié de Sciences Physiques et Chimie, en remplacement de M. Vincent Herzog, suite à une demande de réintégration en France. Référence CCPL2 du 27.03.2019

##### **3 postes en Contrat Local :**

**Mme. GABRIEL MOUNIR Daniela**, psychologue scolaire, en remplacement de Mme. Monique Guthmann, partie à la retraite. Référence CCPL2 du 26.06.2019

**M. GRENIER Sébastien**, professeur de d'informatique, technologie et mathématiques, en remplacement de Mme. Gisèle Guthmann, partie à la retraite. Référence CCPL2 du 26.06.2019

**M. TRESCA Jorge**, agent comptable responsable de facturation et recouvrement, en remplacement de Mme. Ilve Resk, partie à la retraite. Référence CCPL2 du 26.06.2019

##### **Recrutements à venir :**

2 postes susceptibles d'être vacants. En mars M. DE SOUSA a rencontré tous les personnels de droit local susceptibles de prendre la retraite en 2019.

1 - Il a été informé courant le mois de mai que Mme. CAZOLL, professeure de Sciences Physiques et Chimie en contrat local, a « déposé ses documents », pour faire valoir ses droits à la retraite. L'appel à candidature pour

ce poste a été immédiatement publié sur le site du lycée, susceptible d'être vacant. Pour l'instant seulement 2 candidatures ont été déposées.

2 - Mme. DECOBERT, professeur de SVT en contrat local, va également initier les démarches.

1 poste vacant, responsable de l'Accueil à mi-temps, en contrat local. Mme. Tania ROCES a démissionné le 31 juillet. L'appel à candidature s'ouvrira en fin d'année. Actuellement la suppléance du poste est assurée par M. David FERREYRA, ancien élève.

Le personnel résident devra déposer la demande de Renouvellement de détachement au plus tard le 15 novembre. A ce moment-là, nous aurons une visibilité au sujet des postes susceptibles d'être vacants ou vacants pour au 1<sup>er</sup> août 2020.

### **Point 3) Règlement intérieur du Conseil d'Établissement.**

Tel que demandé lors de la séance du 20.05.2019 le projet de règlement intérieur a été mis à jour. Avant de procéder au vote, une question est soulevée par M. FOULARD : le règlement intérieur n'étant pas une copie textuelle de la circulaire 1548 de l'AEFE, quelle est la disposition qui prévaut en cas de conflit ? Le Proviseur confirme que c'est toujours le texte le plus élevé dans la hiérarchie des normes qui reçoit application. En cas de conflit, la circulaire 1548 de l'AEFE prime sur le Règlement Intérieur du CE.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité des membres.

### **Point 4) Points financiers.**

Mme. GUYOMARD, DAF, intervient sur le point suivant :

#### **Avance sur frais de scolarité pour l'année N+1 :**

Le Lycée constate à chaque rentrée – et en 2019, le phénomène a été accentué par rapport aux années précédentes – que de nombreuses familles décident de ne pas réinscrire leur enfant sans en informer l'administration.

C'est souvent le jour de la rentrée lorsque nous constatons que les élèves sont absents et que nous appelons les parents, que ces derniers nous font connaître leur décision.

En 2019, c'est une petite vingtaine d'élèves pourtant inscrits, qui ne se sont pas présentés.

Attribuer ces places vacantes à d'autres familles en liste d'attente est souvent vain dans la mesure où au 20 février les familles ont finalement accepté de scolariser leurs enfants dans un autre établissement.

Afin de responsabiliser les parents qui ne nous informent pas de leur mutation ou choix de déscolariser leur enfant, nous proposons, à l'instar de la pratique courante dans de nombreux établissements de l'AEFE, de verser un acompte sur la scolarité n+1, lors de sur la dernière facture de l'année n (novembre). Cet acompte sera déduit de la facture de mars n+1.

Les parents auraient jusqu'au 15 janvier pour nous informer de la non scolarisation de leur enfant. Jusqu'à cette date, un remboursement de l'acompte serait encore possible.

Une autre possibilité serait de mettre en place, comme cela se fait dans la plupart des établissements privés argentins, des droits annuels de réinscription. Néanmoins, il nous semble injuste d'ajouter cette somme à tous les parents - somme qui elle, ne serait pas remboursable – alors que seule une petite minorité de parents (15 familles environ) manquent de nous informer.

Les parents ne sont pas favorables à cette disposition arguant qu'une avance, ne serait-ce de 10 000 pesos remboursable 3 mois après, n'a plus la même valeur eu égard à la dévaluation très forte de la monnaie en Argentine.

Un représentant des personnels rappelle la situation en 2001, au cours de laquelle nous avons perdu beaucoup d'élèves. Demander aux parents d'anticiper l'inscription durant l'année N, ne comporte-t-il pas un risque de perdre aussi des élèves.

Le proviseur, propose aux représentants de réfléchir tous ensemble afin de tenter de trouver une solution.

Pour responsabiliser ces parents peu respectueux des règles et éviter au lycée de perdre des élèves, perte d'autant plus fâcheuse que les effectifs sont déjà en baisse et risquent de l'être encore plus à la rentrée 2020.

### **Travaux réalisés**

Le lycée a entrepris de réaliser lors des vacances de juillet la peinture extérieure du bâtiment primaire qui n'avait pu être faite durant les mois de décembre/janvier 2019, faute de budget.

Par ailleurs, nous avons fait le choix de mettre une grille de protection contre les pigeons. Ces derniers se posaient systématiquement sur les brise-soleil du bâtiment et représentaient une nuisance sanitaire pour les usagers.

Pour information, cette protection n'obscurcit absolument pas les salles de classes.

Nous avons également profité de la présence de l'entreprise pour mettre une protection contre les pigeons devant l'entrée principale du lycée.

La peinture au sol de la cour de l'élémentaire a également été terminée. Des jeux ont été dessinés à la demande des élèves.

Les jeux de l'école maternelle ont tous été restaurés.

### **Point 5) Carte des Emplois Expatriés/Résidents.**

Tous les ans un Acte est élaboré pour demander l'Ouverture, la Fermeture ou la Transformation de postes Résidents ou Expatriés.

Aucun changement n'est demandé pour l'année 2020. Un petit débat s'engage à ce sujet :

M. FOULARD demande si une fois voté il est possible de revenir en arrière. La réponse est non.

Cela pourrait poser un problème avec la réforme du BAC (le BAC 2021) qui laisse peu de visibilité pour l'année prochaine. En effet, ne pas ouvrir ou fermer des postes c'est une décision qu'ils peuvent soutenir maintenant mais pour la transformation de postes, ce n'est pas évident. Qu'est-ce qui se passe si avec la réforme du Bac il faut plus tard basculer d'une discipline à une autre ?

Le Proviseur dit que le vote est consultatif et qu'au final c'est l'AEFE qui décide. Il sollicite l'accord des membres pour maintenir les postes tel que cette année. Résultat du vote :

Nombre de membres : 26 présents **23 votants**

**Suffrages exprimés : pour 16 contre 0**

Suffrages non exprimés : **abstentions 7**

N'ont pas pris part au vote : **3**

### **Point 6) Questions diverses.**

#### **Résultats examens TESBA – FEPBA – Pruebas APRENDER 2018**

La Provisoire-Adjointe, Maria Paz GONZALEZ SUBERO, montre les résultats obtenus en 2018.

La UEICEE (Unidad de evaluación integral de calidad y equidad educativa) met en place tous les ans des évaluations obligatoires dans le but de produire des statistiques et améliorer la qualité du système éducatif.

**L'évaluation TESBA** qui s'adresse aux élèves de 2<sup>nd</sup>e dans notre système (3er año de estudios secundarios de la Ciudad de Buenos Aires). En 2018, en Langue et Littérature plus de 85% des élèves de 2<sup>nd</sup>e ont participé à cette évaluation et la totalité a répondu plus de 20% des questions. Les élèves sont distribués en 3 groupes (1, 2, 3) sachant que le groupe 3 regroupe les élèves ayant obtenu les meilleurs résultats. Plus de 52% de nos élèves font partie de ce 3<sup>ème</sup> groupe.

En Mathématiques, plus de 87% des élèves ont participé à cette évaluation et la totalité a répondu plus de 20% des questions. Plus de 56% de nos élèves font partie du 3<sup>ème</sup> groupe.

**L'évaluation FEPBA** qui s'adresse aux élèves de 5<sup>ème</sup> dans notre système (finalización de estudios primarios de la Ciudad de Buenos Aires). En Langue et Littérature 88 % des élèves ont participé à l'épreuve et presque la totalité a répondu plus de 20% des questions. Presque de 40% de nos élèves font partie du 3<sup>ème</sup> groupe.

En Mathématiques, 91% des élèves ont participé à cette évaluation et la totalité a répondu plus de 20% des questions. Plus de 42% de nos élèves font partie du 3<sup>ème</sup> groupe.

**APRENDER** c'est une évaluation nationale qui s'adresse à tous les élèves d'un même niveau du pays. En 2018 l'évaluation s'est adressée aux élèves de 6<sup>ème</sup>.

En Langue et Littérature 87 % de nos élèves ont un niveau avancé en langue (Lengua) et 12% ont un niveau entre satisfaisant. 99% des étudiants qui ont un niveau entre satisfaisant et avancé c'est un résultat qui nous place au-dessus de la ville et du pays.

En Mathématiques 68 % de nos élèves ont un niveau avancé et 26% ont un niveau entre satisfaisant. Ces résultats sont aussi au-dessus de la ville et du pays mais aussi au-dessus des établissements comparables.

Par rapports aux années précédentes, les résultats n'ont pas beaucoup changé. En général sont un peu meilleures mais la différence n'est pas très marquée.

### **Calendrier Scolaire 2020**

Le calendrier majoritairement voté lors du CE (15 pour, 7 contre, 1 en blanc) précédent a été rejeté par l'AEFE. C'est le calendrier initialement proposé par la direction qui a été adopté. Il sera publié sur le site du lycée dès le 21 août 2019

La raison invoquée pour le rejet du calendrier voté est l'harmonisation entre le calendrier du CFA Martinez et celui du Lycée J. Mermoz.

**Fête de fin d'année des Terminales :** La direction a rencontré l'équipe des élèves en charge à plusieurs reprises. Elle est d'accord avec certains points proposés. Mais il y aura des changements dans l'organisation :

- La fête se fera uniquement sur les terrains de football de hand Ball et de basket.
- Il n'y aura plus de montée dans le bâtiment du secondaire Seuls 4 élèves de Terminale seront autorisés à monter dans les étages, afin de donner le signal du début de la fête.
- Les élèves de collège ne pourront pas participer à la fête sur les terrains. Les 2ndes et 1ères participeront à condition que les parents les autorisent expressément par écrit.
- La période de déguisements ne dépassera pas 3 demi-journées. Il sera demandé aux professeurs de ne pas accepter en salle de classe, les élèves qui seraient déguisés sur d'autres périodes.

Pour le reste se sont les mêmes règles. Les parents seront invités à une réunion d'information. On demandera l'aide de parents volontaires dans le parc pour surveiller qu'il n'y aura pas d'alcool qui rentre dans l'établissement.

M. LEBRE, enseignant de 2<sup>ème</sup> degré, présente la proposition d'un élève afin que les lycéens ne sortent pas à midi le jour de la fête et éviter ainsi qu'ils consomment de l'alcool hors de l'école. Tous les ans, il y a quelques élèves certes peu nombreux, qui reviennent alcoolisés à l'école après la pause déjeuner.

Le Proviseur dit que la direction a réfléchi à cette proposition mais malheureusement elle est arrivée à la conclusion que fatalement si on ne les laisse pas sortir ils vont faire tout pour boire à l'intérieur. La direction ne souhaite pas prendre ce risque.

### Questions des Associations de Parents d'Élèves :

Tous les points présentés par les deux associations seront notés dans ce CR, mais comme ils sont nombreux, seules les questions précédemment sélectionnées par les deux associations seront abordées. Le proviseur propose aux deux associations de se voir plus tard pour aborder les autres points. Le Proviseur fait un commentaire aux représentants des deux associations sur la présentation des questions soumises : elles sont souvent en espagnol, sans format homogène et demande à respecter la consigne de la langue française pour les CE à venir. Les questions sont maintenant présentées telles que soumises.

### Questions présentées par Amicale :

1. Se solicita explicaciones de por qué una vez más se censuran los temas propuestos por parte de Amicale. Ya alguna vez nuestros puntos fueron mostrados con una línea que los tachaba y en esta ocasión en el conseil d'école de esta semana ni siquiera fueron mencionados.

Si bien tenemos entendido que se alegó que dichos puntos no llegaron con una anticipación de 48hs, lo cierto es que se avisó verbalmente que ello iba a ser así en la confianza y las cuestiones lógicas que surgen de la imposibilidad de que ello fuera así. Dicho conseil fue convocado fuera de todo plazo. De un jueves para un martes. Esto es, requerir que se envíen los temas 48 antes cuando justamente ese plazo es idéntico al de la convocatoria es solicitar un imposible.

El Código de educación francés establece que "Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre (...), sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil" (conf. Código de Educación, art. D411-1, modificado por el Decreto nº 2015-652, del 10/06/2015, en su art. 8º).

En estas condiciones, bien podría no haber tenido lugar el conseil atento haberse convocado fuera de término. No obstante, creemos que es lo mejor el que todos hayamos hecho el esfuerzo de organizarnos y que tuviera lugar. Nos llama la atención que no haya habido idéntica predisposición para con los puntos que presentáramos y estos fueran directamente censurados.

Todo ello no quita las buenas intenciones del cuerpo directivo de primaria de reunirse con Amicale por fuera del conseil d'école. No obstante, está claro que justamente el conseil permite y estimula un diálogo más amplio que sólo con las autoridades.

**Réponse :** en réponse à M. TEDESCO, représentant de l'Amicale, le Proviseur lit la définition de la censure : « *La censure est une limitation arbitraire ou doctrinale de la liberté d'expression de chacun* ». Il précise qu'il n'y a pas eu jamais de censure dans cet établissement, et que toutes les questions des parents doivent avoir une réponse.

2. En función de esto último, solicitamos expresamente que se incluya también los siguientes temas:

a. ¿Cuáles son las políticas educativas y capacitaciones que se llevan a cabo para reducir los niveles de violencia física, verbal o virtual entre los alumnos? ¿Qué disposiciones se toman una vez que se constata que un alumno fue agredido? Todo esto, tanto para primaria como para secundaria.

**Réponse:** le Proviseur donne la parole au CPE, M. Thierry FABIANO qui explique le travail que fait la vie scolaire et les élèves du CVL sur la prévention du harcèlement scolaire dans les classes du Collège. L'élève Azul MOLNAR décrit ce travail : un groupe volontaire de lycéens sont formés par la Psychologue Scolaire et la Conseillère d'éducation Valeria Loffi pour intervenir dans une classe de collège (de préférence on choisit une classe où il y a eu un cas de violence). On essaie d'aborder le thème de façon ludique à l'aide d'un déclencheur vidéo sur ce thème et pouvoir ainsi générer un débat. Les élèves du CVL pensent que ça serait bien d'avoir une formation pour le groupe volontaire, avec des spécialistes dans la toxicomanie.

Le CPE intervient en donnant comme exemple un conflit survenu entre un groupe d'élèves de CM1 et un élève de 5<sup>ème</sup>. Cette affaire a été rapidement traitée par la vie scolaire et la direction du primaire. Les Directeurs sont passés parler dans la classe concernée, ensuite ils ont convoqué les élèves en question et leurs familles.

Mme. BORTHABURU demande quelles sont les actions prises pour le cas de violence envers un élève de 4<sup>ème</sup>. Les parents du niveau sont préoccupés, ils ne se sentent pas protégés...

Mme. GONZALEZ SUBERO explique que cette situation a eu lieu juste avant le voyage à San Juan ; le CPE est intervenu dans les deux classes qui ne sont pas parties et après les vacances la direction est passée dans les 4 classes de 4<sup>ème</sup> ; il y a eu des rendez-vous avec les parents des élèves concernés et avec les élèves. Le CPE intervient pour dire qu'à chaque situation de violence, l'élève qui a agressé reste avec lui et ses parents sont immédiatement convoqués. La vie scolaire continue à faire un travail de sensibilisation sur les formes de violence avec tous les élèves de 4<sup>ème</sup>.

M. TEDESCO dit qu'au primaire, les parents n'arrivent pas à comprendre quelles sont les mesures que prend le lycée pour les cas de violence et la prévention. Le Directeur M. FERRER répond que la prévention commence depuis la maternelle. Dès la TPS on apprend les enfants à se respecter. Le travail que font les maitresses de maternelle avec le langage est fondamentale. La Directrice Mme. FRANCESCHINI dit que peut-être les parents ne le savent pas parce que l'enfant n'en parle pas à la maison.

Mme BERTORA ajoute qu'il y a parfois un manque de communication et c'est dommage. Les bonnes œuvres doivent aussi être connues !

b. Cantidad de celadores y preceptores tanto en este año como para el año que viene. ¿Qué capacitación reciben para cumplir su función?

**Réponse:** Le Proviseur dit que nous avons cette année 10 surveillants titulaires plus 3 remplaçants. Mais même si le nombre d'élèves en primaire diminuerait, il n'est pas question qu'on change...

Mme. Gabriella VERRA, auxiliaire de primaire, intervient pour dire que par moments 10 surveillants ne sont pas suffisants. Quant à la formation, les nouveaux recrutés sont des jeunes de 18 ans, sortis juste du Bac. Ils ne connaissent pas les critères déjà unifiés par les anciens. Ils arrivent sans formation préalable et cela pose un problème d'organisation et d'efficacité notables.

c. Respecto a la educación física: clases de natación en épocas invernales y niveles de preparación para la carrera de cross que se realiza fuera del Liceo.

**Réponse:** Cela sera traité dans une réunion ultérieure.

3. Situación del Número INE que es asignado a todo estudiante escolarizado en el sistema de educación francés. Número que se asigna a nuestros hijos de manera ficticia y que implica luego ciertas complicaciones para que pueda inscribirse en las plataformas universitarias.

**Réponse:** le Proviseur-adjoint M. LAGU explique qu'à chaque rentrée il y a une réunion d'information avec la PRIO (Mme. LAMBERT) sur l'orientation post-bac, les études supérieures en France et notamment l'inscription à Parcoursup. L'INE est en effet un Identifiant National Elève nécessaire pour l'inscription à Parcoursup. Les élèves en terminale dans un lycée français à l'étranger (AEFE) ne disposent pas de cet identifiant, il faut donc en créer un INE interne qui ne sert qu'à formuler des vœux sur Parcoursup. Les élèves et les parents en sont informés lors de la réunion de présentation de Parcoursup. Cette situation est connue en France et même prise en compte. Normalement l'inscription sans INE n'est pas bloquante sur les plateformes des inscriptions en ligne mais cette année, à notre connaissance car nous avons été sollicités par eux, deux élèves ont eu un souci pour s'inscrire. Les problèmes ont été résolus. Il est à l'étude que les élèves à l'étranger aient un INE à plus ou moins long terme.

4. ¿Qué estrategias actuales se están llevando adelante para la prevención del consumo de alcohol y estupefacientes -más específicamente, marihuana-.

**Réponse:** La direction répond qu'elle prévoit l'intervention de l'association ADOS et probablement d'un médecin psychiatre.

Les élèves délégués interviennent pour dire qu'ils sont aussi préoccupés par ces questions et notamment par un cas particulier. Ils savent que la consommation d'alcool se répand même chez les plus jeunes, de 14 ans. Ils demandent le soutien de l'institution pour que ces thèmes soient traités.

5. Horas libres en secundaria: ¿hay alguna manera de encontrar que los alumnos no tengan tantas horas libres? Cette question est aussi liée au premier point exposé par Fraternité sur l'horaire de sortie à 17h30. Un élève délégué intervient pour dire qu'il ne faut pas banaliser le thème car un élève qui sort tard doit renoncer à un sport parce qu'il a AP de temps en temps...

**Réponse :** Le proviseur-Adjoint explique que plusieurs contraintes interviennent dans la préparation des EDT. L'idéal est bien sûr que les élèves n'aient pas d'heures libres et qu'ils terminent à 17h30 au plus tard, 16h30 pour les classes de 6ème et de 5ème. Or, nous travaillons avec de petits groupes (12/13 élèves) pour améliorer la qualité de l'apprentissage, nous sommes donc obligés à faire des concessions. C'est finalement une question de priorités. Faire sortir la majorité des classes à 16h30 et éviter les « heures libres » dans l'EDT impliquerait travailler avec des groupes complets (25/26 élèves) au détriment de la qualité.

**Les 3 points suivants seront traités lors de réunions ultérieures.**

6. ¿Habrará un nuevo BAC?

7. Exámenes de nivel de inglés

8. Uso de celular dentro del Liceo por parte de los alumnos.

**Questions présentées par Fraternité:**

1 - Quería poner a consideración el tema de los horarios de salida de los alumnos en el secundario. 17:30 me parece muy tarde considerando lo extensa que se hace la jornada en el colegio, más de 9 horas, a lo cual se agregan los traslados. Esto acota mucho el tiempo de descanso y recuperación además de complicar la posibilidad de realizar una actividad posterior como ser temas médicos, por ejemplo. Ni hablar de que les dan tarea. Me parece más lógico acotar la cantidad de vacaciones u horas libres y tener un horario que no supere las ocho horas. Gracias por la atención. Saludos. **Réponse :** voir réponse à la question 5 d'Amicale.

2 - Hola, cada tanto vuelvo sobre estos dos temas: 1. espacio repas tartine para quienes no van a la cantina, donde se pueda eventualmente calentar comida. 2. Deportes de contacto separados por sexo (diferencias de fuerza en lucha por ejemplo...1,90 contra 1,60, etc) muchas gracias! **Réponse :** Pour cette question qui se répète dans chaque conseil, nous avons toujours la même réponse : il n'y aura pas de micro-ondes au lycée, nous n'avons pas le droit. De plus en plus d'élèves mangent à la cantine, y compris des lycéens. En revanche les jours très froids on ouvre une autre salle pour permettre à tous les élèves de Vianda de manger à l'abris.

3 - Los alumnos que tuvieron que pasar al Mermoz, ya que la secundaria en el colegio franco argentino de martinez cerro, se someten a un viaje de minimo 1 hr para regresar a sus casas. Es decir siendo que se despiertan a las 6:30 Am , pasan mas de 12 horas fuera de sus casas. Salen en la madrugada y regresan de noche. Por este motivo pido, por favor que las reuniones de informacion o de la vie scolaire sean durante la jornada de clases y no los hagan quedarse aun mas tiempo en el colegio. Por otro lado. que tengan en cuenta los profesores, que el tiempo de hacer la tarea extra escolar, es casi nulo. Ya que regresan y apenas tiene tiempo de bañarse y cenar. Muchas gracias.

**Réponse :** voir réponse à la question 5 de Amicale.

4 - Como padre de niñas que van al colegio, me gustaría que el Liceo le de más importancia a los deportes de equipo. Aclaro que estoy muy conforme con el colegio pero creo que dichos deportes de equipo brindan valores importantes en los niños. **Réponse :** Le Proviseur précise que notre façon d'enseigner l'EPS ne donne

pas priorité aux compétitions sportives. Nous pratiquons de l'Education Physique et Sportive et non pas de la pratique de la compétition intensive, même si la notion de compétition est présente.

Les points qui suivent seront traités lors d'une prochaine réunion.

5 - Les Chromebook sont un investissement, tant de la part des parents que du lycée. Malheureusement, il semble que les enseignants ne les exploitent pas autant qu'ils ne le pourraient pour travailler avec leurs élèves. Mon fils en 5eme me dit qu'il l'utilise très peu.

Quelle est l'évaluation à ce stade au niveau de l'ensemble du collège de l'utilisation effective des chromebook? peut-on les encourager encore plus ? Il y a une école de codage et usage des outils digitaux à deux rue du Lycée ("Digital house"). Cette école propose des programmes spécifiques, pour les écoles, à destination des enseignants, pour leur apprendre comment enseigner avec les outils digitaux. Il serait peut-être intéressant que le lycée s'intéresse de près à cette possibilité.

Ces points suivants seront traités lors de réunions futures.

6 - Mejorar la calidad del comedor, con propuestas más variadas y saludables.

Adelantar la edad para unas actividades periescolares ya en sala de 3.

Asegurar el idioma francés al 50% para los más chicos también.

7 - Me preocupa mucho que el colegio permita el uso de celulares durante el recreo a partir de 6to grado ya que

1) no hay necesidad de habilitar pantallas en el tiempo libre a tan temprana edad (ya sabemos cuán perjudicial es)

2) limita la oportunidad de interacción real

3) en Francia está prohibido el uso del celular en la escuela

Me gustaría que el liceo lo prohíba por lo menos hasta los 13 años.

Le Proviseur clôture la séance à 20h10 et remercie la présence des membres au Conseil d'Etablissement.

**M. Joachim DE SOUSA**

Proviseur



**Mme Belén SIRIMARCO**

Secrétaire



**M. Didier Foulard**

Secrétaire adjoint

